

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-18</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250207-lmc1105787-DE-1-1  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025  
Publié : 13/02/2025

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	<b>N° 2025-18</b>

---

**Subvention de fonctionnement 2025 entre Bordeaux Métropole et l'Office de  
Tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole - Renouvellement de la mise à  
disposition de locaux situés 12 cours du XXX juillet - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2021 l'OTCBM a lancé une gouvernance ouverte et participative afin d'élaborer collectivement la stratégie touristique et événementielle à mettre en œuvre pour les prochaines années. La nouvelle **stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable sur la période 2022-2026**, résultant de cette co-construction, a été adoptée par le Conseil de la Métropole le 26 mars 2022. Elle comprend quatre axes stratégiques et 32 fiches actions à mener d'ici 2026.

Les relations contractuelles entre l'OTCBM et Bordeaux Métropole se sont traduites par des signatures de convention cadre triennale, pour les périodes 2016-2018, 2019-2021, puis quinquennale pour 2022-2026.

Pour la période 2022-2026, les moyens dédiés à l'OTCBM s'établissaient initialement à 18,453 M€, répartis de la manière suivante :

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention	3 213 000	3 780 000	3 740 000	3 667 000 (*) 3 860 000 – 5%	3 860 000

(\*) *Compte tenu de l'effort budgétaire demandé pour 2025, une baisse de 5% est appliquée à la subvention de 3 860 000 prévue initialement.*

### **Programme et budget prévisionnel 2025**

Pour 2025, les actions prévues dans le cadre de la stratégie de tourisme responsable se poursuivent, autour des quatre grands axes de travail :

- 1) Accompagner l'offre touristique bordelaise dans sa transition responsable
- 1) Placer l'habitant au cœur de la vie touristique d'une destination humaine et solidaire.
- 2) Développer les rencontres professionnelles et les grands événements à impact positif pour le territoire.
- 3) Piloter le développement économique de manière soutenable.

Ces actions sont détaillées dans l'annexe 1 de la convention.

Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2025, l'OTCBM sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 3 667 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 8 111 372 €, hors organisation de « Bordeaux Fête le Vin ».

Le détail du budget prévisionnel figure en annexe 2 de la convention.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'OTCBM :

	Budget 2022	Pré-bilan 2021 comprenant la subvention ex- ceptionnelle	Réalisé 2020	Réalisé en 2019
% Charges de personnel / Budget global	52%	56%	48%	42,82%
% Chiffres d'affaires / Budget global	35%	26%	13%	47%
% Participation BM / Budget global	50,52%	67%	82%	41,75%
% de participation des autres financeurs / Budget global	2%	2,7%	4,3%	1,8%

	Budget 2025	Budget 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
% Charges de personnel / Budget global	47.73%	48.3%	43,51 %	47,5 %
% Chiffres d'affaires / Budget global	44.29%	41.89%	42,37 %	35 %
% Participation BM / Budget global	45.21%	47.93%	46,97 %	50,5 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	1.62%	2.17%	1,71 %	1,4 %

Une partie des missions transférées à la Métropole est mise en œuvre par l'OTCBM, notamment les actions d'accueil, de promotion et d'information touristique. Ainsi que prévu dans le cadre d'un transfert de compétence, les moyens et donc, les biens liés à l'exercice de la compétence, sont également transférés.

Les locaux hébergeant l'OTCBM, situés 12, Cours du XXX juillet, anciennement propriété de la Ville de Bordeaux, ont ainsi été transférés à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2016 puis ont fait l'objet de mise à disposition de l'OTCBM par convention pour des périodes successives. Il convient de renouveler cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2026, en lien avec la convention cadre quinquennale signée pour la période 2022-2026.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération 2022-140 du 25 mars 2022 adoptant la convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM, signée le 26 avril 2022,

**VU** la demande 2025-00256 du 10 juillet 2024 formulée par l'organisme,

**VU** la délibération n°2024/549 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'association OTCBM, contribue, par son action, au développement du tourisme qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise, et fortement pourvoyeur d'emploi et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 667 000 € en faveur de l'OTCBM au titre du BP 2025 ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2025 et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de mise à disposition des locaux ;

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65 article 65748 fonction 633, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BLOCH, Madame BRET, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame CHOPLIN, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Madame FERREIRA, Monsieur GARNIER, Monsieur GIRO, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Monsieur JABER, Madame JAMET, Monsieur LABARDIN, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Madame PAPIN, Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TROUCHE, Madame ZAMBON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------